Accusé de réception en préfecture 078-257801340-20180627-130618-9-DE Date de télétransmission : 27/06/2018 Date de réception préfecture : 27/06/2018

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 13 juin 2018

PUBLIE LE: 27 juin 2018

Délibération n°130618-9 : Avenant des lots n°6 et 14 du marché public de réhabilitation et d'extension de la piscine intercommunale

L'an deux mille dix-huit, le treize juin à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le six juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 13 JUIN 2018

PRESENTS

AIGREMONT Emma SADOUN, DELEGUEE SUPPLEANTE

CHAMBOURCY Philippe FAISSEAU, DELEGUE TITULAIRE

Pascale MERIDA, DELEGUEE TITULAIRE Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE Gilbert ROUAULT, DELEGUE SUPPLEANT

LE PECQ Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE

LE VESINET Abel VINTRAUD, DELEGUE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE

Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE SUPPLEANTE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE Arnaud PERICARD, PRESIDENT

Nicolas ROUSSEAU, DELEGUE TITULAIRE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT Isabelle BOUCHERIE, DELEGUEE TITULAIRE

LE PECQ Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE

Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT Pierrick FOURNIER, DELEGUE SUPPLEANT

LE VESINET Francis GUIZA, DELEGUE TITULAIRE

François GLUCK, DELEGUE SUPPLEANT Frederic GOZLAN, DELEGUE SUPPLEANT

MAREIL-MARLY Brigitte MORVANT, DELEGUEE TITULAIRE

Anne-Sophie TALTAVULL, DELEGUEE SUPPLEANTE

MARLY-LE-ROI Fabrice TENNESON, DELEGUE TITULAIRE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : MAREIL-MARLY

Accusé de réception en préfecture 078-257801340-20180627-130618-9-DE Date de télétransmission : 27/06/2018 Date de réception préfecture : 27/06/2018

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux Monsieur Abdel ICHOU, Responsable administratif de la piscine intercommunale Monsieur Cyrille ARIEU, Responsable des maîtres nageurs de la piscine intercommunale

Nombre de communes		7
QUORUM	•	8
<u>Délégués présents</u>		12
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	: 8 pour le co 9 pour les a	ompte administratif outres délibérations

Accusé de réception en préfecture 078-257801340-20180627-130618-9-DE Date de télétransmission : 27/06/2018 Date de réception préfecture : 27/06/2018

PISCINE / CS - 130618 -9

OBJET: AVENANTS DES LOTS N°6 ET 14 DU MARCHE PUBLIC DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE

RAPPORTEUR: Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 29 mai 2018;

VU la délibération n° 190716-4 du 19 juillet 2016 par lequel le comité syndical a autorisé le Président à signer le marché public de travaux de réhabilitation et d'extension de la piscine, conformément à la décision d'attribution de la commission d'appel d'offre réunie le 2 juin 2016 ;

CONSIDERANT que des sujétions techniques imprévues doivent être prises en compte, par le biais d'avenants pour le bon déroulement de l'opération ;

CONSIDERANT les projets d'avenants n°1 pour le lot 6 (Cloisons-doublage-faux plafonds) et n°3 pour le lot 14 (Electricité) ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 du lot 6 et l'avenant n°3 du lot 14 du marché public de travaux de réhabilitation et extension de la piscine, aux montants suivants :

- 27 360,59 € HT pour l'avenant n°1 du lot 6 (Cloisons-doublage-faux plafonds);
- 54 236,28 € HT pour l'avenant n°3 du lot 14 (Electricité).

ARTICLE 2 : DIT que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 2 6 JUIN 2018

Transmis en préfecture et affiché le 2 7 JUIN 2018

Pour Extrait Conforme

Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal